

## COMMUNE DE BEAUPRII AU-EN-MAUGES (49)



I laboration

OAP

**O**RIENTATIONS

D'AMI NAGEMENT

ET DE **P**ROGRAMMATION



Vu pour I tre annexI I la dI libil ration du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2019, approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BeauprI au-en-Mauges

Le Maire,





PRI AMBULE	3
LI GENDES GRAPHIQUES	4
LES OAP SECTORIS ES VOCATION PRINCIPALEMENT R SIDENTIELLE	6
Andreze	8
SITE DE LA CHAUSS®E DES HAYES (OAP-A-1)	9
SITE DU PONTEREAU (OAP-A-2)	12
SITE DU PONT MARAIS (OAP-A-3)	14
Beaupr⊡au	16
SITE DE LA SCIERIE (OAP-B-1)	17
SITE DES FACTIÈRES (OAP-B-2)	19
SITE DE FROIDE FONTAINE (OAP-B-3)	22
Sites du Grain d'Or (OAP-B-4 & B-5)	24
GEST2	27
SITE DECHAISIERE (OAP-G-1)	28
SITE DES JONQUILLES (OAP –G-2)	31
Jallais	33
SITE DU BORDAGE (OAP-JA-1)	34
SITE DU HAMEAU DE LA FONTAINE (OAP-JA-2)	37
SITE DE LA BEAUSSE (OAP-JA-3)	38
La Chapelle-du-Gen@t	39
SITE DU CORMIER (OAP-CG-1)	41
LaJubaudi@re	44

SITE DU CLOS 3 (OAP-JU-1)	45
SITE DE LA GAUTR®CHE (OAP-JU-2)	47
Le Pin-en-Mauges	50
SITE DU PETIT ANJOU (OAP-PM-1)	51
SITE DE LA MARCHAISERIE (OAP-PM-2)	54
SITE DE LA MARCHAISERIE OUEST (OAP-PM-3)	56
LA POITEVINIBRE	58
SITE DE LA BILLAUDERIE (OAP-P-1)	59
SITE DE LA MARQUETTERIE (OAP-P-2)	61
SITE DE LA TR®BUCHETTERIE (OAP-P-3)	62
ST PHILBERT-EN-MAUGES	63
SITE DE LA GAGNERIE (OAP-SPM-1)	65
VILLEDIEU-LA-BLOU®RE	67
SITE DE GRAND PR® (OAP-VB-1)	68
LES OAP SECTORIS ES À VOCATION D'ACTIVIT SOU	
D'ÉQUIPEMENT	71
SITE DE LA GRANDE LANDE – ANDREZ® (OAP-ZA1)	72
SITE DU LANDREAU – VILLEDIEU LA BLOU®RE (OAP ZA2)	75
LE P® LE D'ECHANGE MULTIMODAL – BEAUPR®AU (OAP-EQ1)	78
LES OAP THE MATIQUES	79
LA PRESERVATION DE LA TRAME BOCAGERE	80
A PRISE EN COMPTE DES MORILITRS DOLICES	84

### PRI AMBULE

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) constituent l'une des pièces du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Elles exposent la mani le dont la collectivitil souhaite mettre en valeur, ril habiliter, restructurer ou amil nager des quartiers ou des secteurs de son territoire.

Les OAP doivent \( \Pi\) tre \( \Pi\) tablies dans le respect des orientations \( g \Pi\) n\( \Pi\) rales d\( \Pi\) finies au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). C'est un document qui peut être écrit ou graphique, voire les deux, et qui peut prendre la forme de schémas d'aménagement. Il peut \( \Pi\) galement comporter des \( \Pi\) l\( \Pi\) ments concernant le traitement des espaces publics et voiries sur le ou les secteurs consid\( \Pi\) n\( \Pi\) s.

Les OAP sont opposables aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilitil . Il

Extrait du site Certu.developpement-durable.gouv.fr

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU de Beaupr ${\tt I}$  au-en-Mauges int ${\tt I}$  ressent principalement des sites sectoris ${\tt I}$  s  ${\tt II}$  am ${\tt II}$  nager :

- 1. 

  vocation principalement r

  sidentielle mais pouvant aussi int

  grer des équipements, des commerces, des services ...)
  - en densification des enveloppes urbaines actuelles,
    - ⇒ Andrez : sites du Pontereau, du Pont Marrais et de la Chauss e des Hayes sur sa limite sud-ouest
    - ⇒ Beaupr

      au : sites de Froide Fontaine, du Grain d'Or ouest & est, et de la scierie
    - ⇒ Gest

      : sites D

      : chaisi

      : re, et des Jonquilles
    - ⇒ Jallais : sites du Hameau de la Fontaine, et de la Beausse
    - ⇒ La Chapelle du Gen 1 t : site du Cormier pour partie
    - ⇒ La Jubaudi re : site du Clos 3
    - ⇒ Le Pin en Mauges : sites de la Marchaiserie
    - ⇒ La Poitevini

      re : sites de la Billauderie et de la Tr

      buchetterie
    - ⇒ Saint-Philbert-en-Mauges : site de la Gagnerie
    - ⇒ Villedieu-La-Blou re : site du Grand Pr
  - en extension à vocation d'habitat :
    - ⇒ Andrez : site de la Chauss e des Hayes
    - ⇒ Beaupr

      au : site des Facti

      res
    - ⇒ Jallais : site du bordage ...
    - ⇒ La Chapelle du Gen t: site du Cormier pour partie
    - ⇒ La Jubaudi

      re : site de la Gautr

      che
    - ⇒ Le Pin en Mauges : site du Petit Anjou
    - ⇒ La Poitevini re : site de la Marquetterie
- 2. U vocation d'activités économiques ou d'équipement en extension :
  - ⇒ Andrez : site de la Grande Lande
  - ⇒ Villedieu-La-Blou

    re : site du Landreau
  - ⇒ Beaupr

    au : le p

    le d'échange multimodal

## En outre, deux Orientations d'Aménagement et de Programmation the matiques sont propose es :

- Pour la prise en compte des mobilit s douces.

## LI GENDES GRAPHIQUES

## Diagnostic



Périmètre du secteur soumis à OAP

DESSERTE ET MOBILITÉ

Réseaux existants et conditions d'accès à prendre en compte



Desserte principale



Desserte secondaire



Desserte tertiaire



Desserte agricole



Voie ferrée



Voie piétonne existante



Accès potentiel linéaire



Accès potentiel



Carrefour dangeureux



Place, placette

Servitudes

Gaz

Périmètre STEP

..........

Périmètre de captage

Périmètre de 100 m autour d'une exploitation agricole

Ligne Haute Tension

**PPRI** 

QUALITÉ URBAINE, PATRIMONIALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

### Eléments existants à prendre en compte dans le projet

Trame verte



Espace paysager et arboré



Haie arborée



Haie arbustive plantée Alignement d'arbres



Arbre



Clotures disparâtres



Talus



Jardin Potager

### Trame bleue



Zone humide / Etang / Plan d'eau



Cours d'eau



Fossé



Sondage pour les zones humides



Captage



Puit Douet





Point de vue existant



Mur, continuité bâtie



Données archéologiques



Monument historique et périmètre



Petit patrimoine

PLU de Beaupr

au-en-Mauges

OAP

### **Principes OAP**





Périmètre du secteur soumis à OAP

### DESTINATION ET VOCATION



Accroche bâtie à l'alignement de l'espace public



Place, placette à créer



Courée



Espace privilégié pour l'accueil d'équipement



Espace privilégié pour l'accueil d'activités



Espace privilégié pour un programme d'habitat



Espace privilégié pour un programme mixte



Secteur de densification des typologies du bâti (maisons de ville, logements denses à l'architecture maitrisée ...)



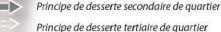
Bâti à démolir

### Desserte et mobilité

#### Réseaux à développer et aménager dans le cadre du projet



Principe de desserte principale de quartier





Liaison douce à créer Desserte agricole



Accès directs autorisés



Accès



Carrefour à aménager, à sécuriser



Accès directs interdits



Désenclavement de riverain

### QUALITÉ URBAINE, PATRIMONIALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

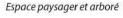
#### Eléments existants à prendre en compte dans le projet

### Eléments de composition à développer dans le cadre du projet

#### Trame verte



Boisement à préserver





Haie arborée à préserver et conforter Haie arbustive plantée à préserver



Alignement d'arbres à préserver



Arbre



Clotures disparâtres



Talus

Jardin Potager

### Trame bleue



Zone humide / Etang / Plan d'eau



Cours d'eau





Sondage pour les zones humides



Captage



Puit Douet

### Patrimoine



Point de vue existant



Mur, continuité bâtie

#### Trame verte



Boisement à créer



Haie arborée à créer

Trame végétale, coulée verte à composer



Haie arbustive à planter Frange urbaine à qualifier



Alignement d'arbres à créer



Principe de ponctuation arborée

Espace tampon paysager à planter

### Trame bleue



Zone humide à prendre en compte dans le cadre du principe éviter/réduire/compenser

Voie d'eau (fossé, cours d'eau) à aménager



Secteur préférentiel pour la réalisation d'un dispositif de gestion des eaux pluviales

si nécessaire

### **Patrimoine**



Point de vue à préserver



Mur, continuité bâtie à préserver

Composition urbaine et architecturale

PLU de Beaupr

au-en-Mauges OAP

### LES OAP SECTORISTES TO VOCATION

### PRINCIPALEMENT RI SIDENTIELLE

Commune d  I  gu  e	NI OAP	Nom du site concern <b></b> □
	A 1	Site de la Chauss  e des Hayes
ANDREZ	A-2	Site du Pontereau
	A-3	Site du Pont Marrais
	B-1	Site de la scierie
BEAUPRI AU	B-2	Site des Facti res
BEAUTIN AU	B-3	Site de Froide Fontaine
	B-4 & 5	Sites du Grain d'Or (ouest et est)
GEST	G-1	Site D  chaisi  re
32310	G-2	Site des Jonquilles
	JA-1	Site du Bordage
JALLAIS	JA-2	Site du Hameau de la Fontaine
	JA-3	Site de la Beausse
LA CHAPELLE-DU-GENI T	CG-1	Site du Cormier
LA JUBAUDIÉRE	JU-1	Site du Clos 3
LA JUBAUDIERE	JU-2	Site de la Gautr  che
	P-1	Site du Petit Anjou
LE PIN-EN-MAUGES	P-2	Site de la Marchaiserie
	P-3	Site de la Marchaiserie ouest
	PM-1	Site de la Billauderie
LA POITEVINIÉRE	PM-2	Site de la Marquetterie
	PM-3	Site de la Tr  buchetterie
ST PHILBERT-EN-MAUGES	SPM-1	Site de la Gagnerie
VILLEDIEU-LA-BLOUÉRE	VB-1	Site de Grand Pr

### QUELQUES RAPPELS POUR CONSTRUIRE LES OAP: 40

### LES DENSITI S ATTENDUES

- 20 log/ha minimum 

  Beaupr

  au ; tendre vers 25 log/ha en renouvellement urbain
- 17 log/ha minimum 

  Jallais, Gest

  , Villedieu-La-Blou

  re; tendre vers 20 log/ha en renouvellement urbain
- 14 log/ha minimum sur les autres communes d¹ l¹ gu¹ es ; tendre vers 17 log/ha en renouvellement urbain

La production de logements affich le dans chaque OAP est un ordre de grandeur du nombre de logements attendus en tenant compte des densit le ci-dessus et de la mixit fonctionnelle mise en œuvre, ce qui n'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas la mise en œuvre de densit le sup l'interdit pas l'interd

### LA DIVERSITI DES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS ATTENDUES

La production de logements attendus respectera les orientations du Programme Local de l'Habitat établi à l'échelle de Mauges Communauté et couvrant la période 2019-2025.

### LES LOGEMENTS CONVENTIONN S

Il est attendu la production de 10  $\ 15\%$  de logements conventionn $\ 5\%$  s, avec un objectif de 15% dans les p $\ 15\%$  les comme Beaupr $\ 15\%$  au.

Pour ces deux derniers points, cette rpartition est □ envisager sur le global de la production de logements. C'est un choix politique et un engagement important de maitrise et suivi des opérations pour que l'objectif ciblé au départ soit bien respecté même si certaines op ll rations n'y r ll pondent pas parce que :

- la surface est trop petite,
- le portage privé en cœur de parcelle rend plus difficile la mise en œuvre,
- la localisation plus ou moins propice 

  du logement social avec des bailleurs qui se sont clairement exprim

  sur ce sujet ...

Nombre de logements   produire sur les 13 ans :	1.560 logements
Nombre de logements conventionn  s	Entre 155 et 235 logements

### 7

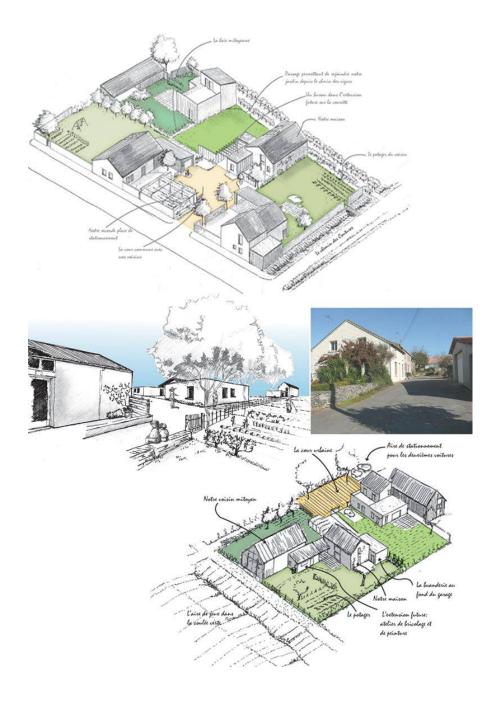
### UN MODE D'AMI NAGEMENT REPRODUCTIBLE : LE PRINCIPE DE COURI ES

Le caract le rural de la commune de Beaupr ll au-en-Mauges est un atout ll valoriser dans le cadre de la cr ll ation de nouveaux quartiers. La typologie urbaine des anciennes cours de ferme est une source d'inspiration int ll ressante pour proposer de nouvelles typologies bil ties permettant de r ll pondre ll la demande de logements individuels tout en assurant une coh ll rence urbaine en ad ll quation avec le site.

Les illustrations ci-dessous d'anciens corps de ferme et exploitations agricoles localis dans l'environnement des sites de di veloppement urbain mettent en il vidence une composition urbaine qui s'adapte à l'évolutivité du bâti, et qui induit des espaces de convivialit partagils.



Les schil mas de principe ci-contre illustrent les ambiances recherchil es, les intentions d'aménagement ciblées à affiner en fonction des spécificités des secteurs d'OAP concernil s.



# LA POITEVINIÉRE

58

### SITE DE LA BILLAUDERIE (OAP-P-1)

### CONTEXTE

Le site de la Billauderie s'inscrit au cœur du pôle d'équipement sportifs, scolaire et loisirs de la commune du lu guu e de la Poiteviniu re. Il est actuellement occupu par un bu timent u vocation d'activité (mais sans usage économique aujourd'hui) sans grande qualité architecturale en dehors de la partie est qui pru sente 4 travu es en shed.

La limite nord du site est marquil e par une haie de conifères taillés à l'interface avec le parking et le stade. Si elle remplit son rôle d'occultation, elle ne présente pas de qualité paysagil re et esthil tique particuliil re. Au sud quelques arbres intil ressants marquent l'interface avec le parking de la salle des fil tes (qui fait aussi office de restaurant scolaire).

Le site est desservi depuis la petite voie rurale de La Guillonni re, desservant le stade, son parking et le hameau agricole en impasse.



### OBJECTIFS

Transformer l'image désaffectée de ce site en image qualitative et vivante, confortant le lien social et s'inscrivant dans la volonté politique de reconquête du tissu urbain, pour accueillir un petit quartier intergénérationnel à proximité immédiate du centre et au cœur du pôle d'équipement.

L'hypothèse d'un programme de logements séniors est envisageable avec proposition de services en lien avec le restaurant scolaire notamment, pour conforter le lien social et intergli nil rationnel.

### PROGRAM ME

Surface brute du site :	0,37 ha
Densit  recherch  e:	14 logements / ha minimum ; tendre vers 17 logements/ha
Production de logements :	De l'ordre de 5 1 6 logements
Typologie autoris∃ e :	Logements individuels, group s ou collectifs
Mixit sociale :	Terrains   butir ou logements aid s (locatif ou accession)
Phasage :	Opération d'ensemble réalisée d'un seul tenant

59

### PA R T'AMENAGEMENT

### **D**PLACEMENTS

La desserte sera assuril e depuis le chemin de la Guillonniil re. Les accil s directs sur cette voie seront autorisii s.

La desserte interne sera assur

e par une placette centrale, qui pourra se poursuivre d'une liaison douce permettant un acc

s direct vers le pôle d'équipement en intégrant la contrainte du d

nivel

entre les deux espaces, pour une liaison accessible aux personnes

mobilit

r

duite.

Des places de stationnement seront pr

vues en nombre suffisant pour r

pondre aux besoins d'accueil sur le domaine public. Les espaces de stationnements publics seront am

nag

s de fa

on qualitative, paysagers et ne se r

sumeront pas

du stationnement longitudinal syst

matique le long de voies. Des places de stationnement devront

tre exig

es au sein des parcelles priv

es pour assurer le stationnement quotidien des p

titionnaires.

### **FORMES URBAINES**

De nouvelles typologies bil ties seront recherchil es pour ril pondre il la demande de logements individuels tout en assurant une cohil rence urbaine en adil quation avec le site, dans l'esprit des corps de ferme et exploitations agricoles localisés dans l'environnement proche du site (cf. description du principe des couril es en introduction des OAP sectorisil es).

La composition parcellaire et urbaine s'attachera à privilégier une bonne orientation des constructions pour optimiser les apports solaires et faciliter l'application des r

glementations thermiques. Il importera donc de consid

rer le plan de composition comme le point de d

part de la performance 

nerg

tique des projets individuels : la physionomie des terrains, leurs accès et les jeux d'implantation bâtie sont autant de paramètres définis

en amont et qui induiront ensuite des projets de construction individuelle vertueux.

Le bū timent en shed à l'est, pourra ū ventuellement ū voluer en changement de destination en ne maintenant qu'une ou deux travées, pour proposer des modes d'habiter différents et conserver l'identité et l'histoire du site. Si cela s'avère techniquement difficile, il pourra servir d'inspiration à la conception architecturale du projet. Le hangar à l'ouest sera dī moli.

#### ESPACES PUBLICS ET AMI NAGEMENTS PAYSAGERS

L'espace central de desserte proposera une ambiance agr

able, il pourra 

tre structur

par des implantations b

ties à l'alignement, proposera des ambiances mixtes végétales et minérales pour un espace de convivialité à l'échelle de l'individu et pas uniquement des voitures.

Les arbres au sud-ouest de la parcelle seront pril servil s. Une haie arbustive et arboril e sera plantil e sur les limites parcellaires, nord, ouest et sud, permettant de cril er un cadre agréable, un filtre paysager et de préserver l'intimité. Des percil es visuelles seront organisil es dans le choix de la palette vil qii tale pour ne pas cril er un clos isolil.

Le long du chemin de la Guillonnière, la création d'un muret avec du fleurissement pied de mur sur l'espace public, permettra de souligner le nouveau quartier, de cadrer les accès et de conforter l'image du petit hameau.

### ENVIRONNEMENT, I NERGIE ET RI SEAUX

Faux usli es : raccordement au ril seau collectif.

Eaux pluviales : infiltration sur site des eaux de toiture et de voirie 
privil gier ; rejet des eaux au réseau si pas d'infiltration possible.



### SITE DE LA MARQUETTERIE (OAP-P-2)

### CONTEXTE

Le site de la Marquetterie présente la particularité d'être linéaire, sur une épaisseur d'une trentaine de mil tres, en appui sur une voie secondaire du bourg (rues de la Marquetterie, de la Chantellerie et du Bocage), dans un paysage agricole particulii rement ouvert.

### OBJECTIFS

- Maitriser l'urbanisation de ce site et maitriser le fond de perspective de la rue de la Chantellerie.
- Gérer l'interface entre les futures constructions et l'espace agricole très ouvert en qualifiant la frange urbaine.

### PROGRAM ME

Surface brute du site :	0,59 ha
Densit  recherch  e:	14 logements / ha minimum
Production de logements :	Une dizaine de logements environ
Typologie autoris∃ e :	Logements individuels, group s ou collectifs
Mixit□ sociale :	Terrains   bl tir ou logements aidl s (locatif ou accession)
Phasage :	Opération d'ensemble pouvant se réaliser par tranches, au fur et 🏻 mesure de la ru alisation des u quipements internes u l'opération

### PAR T'AMENAGEMENT

### D<sub>0</sub> PLACEMENTS

La desserte de la majorit

des parcelles sera assur

e directement depuis la rue de la Chantellerie.

Une placette arborīl e sera amīl nagīl e au nord, dans le fond de perspective de la rue de la Chantellerie (en venant du sud) permettant la crīl ation de quelques places de stationnement (une dizaine).

### **FORMES URBAINES**

Consid<sup>®</sup> rant la profondeur du site (30m), des fa<sup>®</sup> ades <sup>®</sup> troites seront privil<sup>®</sup> gi<sup>®</sup> es (de l'ordre de 15m) pour permettre un parcellaire en lani<sup>®</sup> re, optimisant le foncier et facilitant l'aménagement de jardins profonds. Pour donner de la compacit<sup>®</sup> la rue et bien dessiner l'espace public, la mitoyenneté des constructions sera recherchée.

### ESPACES PUBLICS ET AMI NAGEMENTS PAYSAGERS

Une haie bocagère arbustive et arborée dense, composée d'essences indigène implantée sur deux rangs en quinconce devra I tre mise en œuvre sur les limites sud-ouest et nordouest. Elle sera interrompue au droit de la placette pour ouvrir la perspective vers le nord et les espaces agricoles.

### ENVIRONNEMENT, I NERGIE ET RI SEAUX

Eaux usil es : raccordement au ril seau collectif.

Eaux pluviales : infiltration sur site des eaux de toiture et de voirie [] privil[] gier ; rejet des eaux au réseau si pas d'infiltration possible.

BEAUPREAU-EN-MAUGES >> La POITEVINIÈRE >> "OAP-P-2 : SITIE DE LA MARQUETTERIE"

PRINCIPES

MASS 2018

### CONTEXTE

Le site de la Tril buchetterie s'inscrit dans un cadre paysager agril able et verdoyant, en accroche sur le chemin de la Pinarderie sur lequel un projet de logements adaptil s aux personnes il gil es et il mobilitil ril duite est implantil . L'accroche de la parcelle sur le chemin de la Pinarderie est animée d'un puits et d'un bosquet arboril il mettre en valeur pour conserver le caractil re rural du site.



### OBJECTIFS

Proposer quelques logements en confortement de la trame b

tie distendue, dans un cadre paysager agréable et à proximité du plan d'eau, du lavoir et du cœur de bourg.

### Program me

Surface brute du site :	0,25 ha
Densit recherch e:	14 logements/ha minimum ; tendre vers 17 logements/ha
Production de logements :	De l'ordre de 3 à 4 logements,   adapter en fonction de la surface
	résiduelle destinée à l'accueil de logements
Mixit□ du programme &	Espace public de convivialit  et de stationnement en accroche sur
Typologie autoris e :	la rue
Typologie autorisi e .	Logements individuels, group s ou collectifs
Mixit sociale :	Terrains 🛭 bil tir ou logements aidil s (locatif ou accession)
Phasage :	Op  ration d'ensemble réalisée d'un seul tenant

### PA R T'AMENAGEMENT

### D<sub>|</sub> PLACEMENTS

L'accès aux parcelles sera organisé depuis le chemin de la Pinarderie, au travers d'un espace de convivialit mettant en sc ne le puits existant, un espace de stationnement (une dizaine de places) qui permettra de désengorger le quartier qui s'est beaucoup densifié ces derni res ann es.

### ESPACES PUBLICS ET AMI NAGEMENTS PAYSAGERS

Cet espace de convivialiti sera ami nagi autour du puits, des arbres dans un registre de placette rurale permettant la desserte des lots au sud. Une haie bocagi re sera plantil e en limite sud, est et ouest du site pour pril server le cadre arboril de jardin.

### ENVIRONNEMENT, I NERGIE ET RI SEAUX

Eaux us es : raccordement au r seau collectif.

Eaux pluviales : infiltration sur site des eaux de toiture et de voirie privil gier ; rejet des eaux au réseau si pas d'infiltration possible.

